

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 375 Vendredi 28 Mars 2019 – Téléphonique

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Bernard DUROURE, Emmanuel GIRARD,

**Membre Invité :** Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral,

**Membre du BEX excusé :** Vincent LECRUBIER,

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 20 h 00

<b>SUIVI</b>	
1. Réunions à venir du Bureau Exécutif	Suite au décès brutal de notre ancien Secrétaire Général de la FFCK, Gilbert TROUVE, une cérémonie aura lieu à Saint Brisson, le dimanche 31 mars 2019 à 14 h. Vincent HOLHER, Président d'Honneur de la FFCK a accepté la charge d'assurer l'hommage à Gilbert, lors de cette cérémonie. Emmanuel GIRARD représentera le Bureau exécutif lors de cette cérémonie.
2. Présence des Membres du BEx sur les Manifestations.	Un Doodle sera transmis pour les présences, lors de l'Assemblée générale ainsi que les conseils des Territoires des 5, 6 et 7 avril 2019. Présence Conseil des territoires ultramarins : Jean ZOUNGRANA, Ludovic ROYE, Olivier BAYLE, Bernard DUROURE, Emmanuel GIRARD, Présence Conseil des Territoires : Jean ZOUNGRANA, Ludovic ROYE, Olivier BAYLE, Bernard DUROURE, Emmanuel GIRARD, Présence sur les Plénières : Caroline JEHL, Peggy DICKENS, Emmanuel GIRARD en partie, Jean ZOUNGRANA en partie.
3. Demande d’Affiliation	Mende Kayak Lozère est une association déclarée en décembre 2018 qui a pour objet d'assurer la promotion, l'enseignement, l'organisation, la gestion des activités de canoë kayak et de toutes les autres activités nautiques dans tous les milieux aquatiques ainsi que de tous sports de nature.  → Validation par le BEx sous réserves d'une modification des statuts pour se rapprocher des statuts types de la Fédération.

<b>DECISIONS du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. Politique de remboursement	<p>Une décision est sollicitée au BEx par le siège fédéral vis à vis de la politique de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement pour les différentes instances au sein de la Fédération. La finalité est d'avoir la même politique pour toutes les commissions et des règles spécifiques pour les autres instances.</p> <p>→ Validation par le Bex</p>
2. Compte-rendu de la CNA Descente du 26/02/19	<p>Le compte rendu du bureau de la Commission Nationale Descente a été présenté, lors de ce BEx</p> <p>→ Validation par le BEx</p>

<b>ETUDES du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. Prise en compte Licences pagaies blanches AG	<p>L'influence des Licences Pagaie Blanche sur les voix des grands électeurs, est une question récurrente lors de l'Assemblée générale de la FFCK, des CRCK ou celles des CDCK. Il a été réalisé un tableau comparatif pour chaque région et pour chaque département, en faisant le point structure par structure. En global, les licences « Pagaie Blanche représentent 1/3 de nos licences en 2018 mais ne modifient que de 10,4% les nombres de voix à l'Assemblée Générale de la FFCK. Il y a effectivement des différences plus importantes entre les Comités Régionaux. Conformément au Règlement Intérieur, il faut rappeler que le nombre de voix attribuées à un Club, dépend du nombre de licences soit 1 voix pour toutes les structures de 30 licenciés ou moins. Il est attribué 2 voix pour les clubs de 31 à 50 licenciés, 3 voix pour les clubs de 51 à 80, 4 voix pour les clubs de 81 à 120, 5 voix pour les clubs de 121 à 180, 6 voix pour les clubs de 181 à 240 et 7 voix pour les Clubs de plus de 240 licenciés.</p> <p>Il serait intéressant d'observer aussi la modification des voix à l'Assemblée Générale par la prise en compte ou non des Titres Temporaires. Une voix supplémentaire est attribuée pour des clubs délivrant entre 400 et 1999 titres temporaires, 2 voix pour ceux qui délivrent entre 2000 et 3999, 3 voix pour ceux entre 4000 et 7999, 4 voix entre 8000 à 12000 et 5 voix pour ceux à plus de 12000.</p>
2. Questions écrites Assemblée Générale	<p>Les questions écrites pour l'Assemblée Générale, reçues avant ce BEx, ont été étudiées et réparties pour réponse entre les membres du BEx.</p>

<p>3. Projet de Siège Fédéral à Vaires-Sur Marne</p>	<p>Notre fédération a procédé à l'acquisition de son siège au 87 quai de la Marne à Joinville Le Pont en 1998. Depuis lors les besoins de notre fédération ont évolué et dès 2001 des études ont été engagées afin d'envisager la construction d'un nouveau siège. Seuls des travaux de réhabilitation ont été engagés, à l'époque. Ces réflexions sur la construction d'un nouveau siège ont repris en 2011, avec notamment des études de faisabilité technique et financière et des plans de financement. Les incertitudes de l'accueil des JO de Paris hypothétique, ont repoussé la construction du site olympique à Vaires-Sur-Marne à l'état de simple projet. L'attribution à la France et à la ville de Paris, de l'organisation des jeux olympiques de 2024, cent ans après les jeux de 1924, constitue une opportunité historique pour la fédération française de canoë-kayak. Créée en 1931, notre fédération a noué des liens avec l'olympisme à partir de 1924 lorsque la course en ligne est devenue discipline de démonstration au programme des JO de Paris. Par la suite en 1972 c'est le slalom, discipline d'eau vive, qui deviendra discipline de démonstration à Augsburg. Enfin en 2016, au JO de Rio, le canoë-kayak fera son entrée au programme des jeux paralympiques et Tokyo, en 2020 intégrera la pirogue, le va'a, dans le programme des épreuves paralympiques.</p> <p>La construction du site olympique et paralympique de Vaires est désormais une réalité. Un équipement de premier plan avec ses deux rivières artificielles pour les disciplines d'eau vive, son plan d'eau pour les disciplines d'eau calme et ses infrastructures pour l'accueil et l'hébergement des athlètes.</p> <p>Le siège fédéral de Joinville, de par son manque de disponibilité foncière, et ses caractéristiques techniques, constituait un frein au développement de nos services et de nos activités. Ces contraintes, déjà identifiées lors de la précédente olympiade par les équipes précédentes, avaient conduit à la réalisation d'études de faisabilité de l'implantation du siège fédéral à Vaires-Sur-Marne dès 2011. L'attribution des JOP de 2024 à Paris est venue redonner de la pertinence à une nouvelle approche visant à l'implantation de nos services sur le site Olympique et la réalisation d'un nouveau siège qui pourrait constituer <b>l'héritage JOP PARIS 2024</b> de notre fédération.</p> <p>Ces orientations se sont traduites par un projet en deux temps :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Etape 1 avec l'implantation de nos équipes olympiques et paralympiques et de nos services fédéraux à titre provisoire dans les bâtiments réalisés par le conseil régional d'Ile de France. Cette étape rentre dans sa phase finale.</li><li>2. Etape 2 avec la construction d'un nouveau siège fédéral à Vaires-Sur-Marne.</li></ol> <p>L'installation de nos services et de nos équipes olympiques et paralympiques à Vaires sur Marne s'est accompagnée d'une stratégie de partenariat avec les collectivités locales et territoriales. Ainsi dans le cadre de ce projet, la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, a manifesté son souhait d'être partenaire de notre projet de construction et d'y implanter son office du tourisme (espaces de bureau représentant une surface de 60m2 en location). La ville de Vaires sur Marne a aussi exprimé sa volonté de prendre part à ce projet avec une surface de 500 m2 en capacité d'accueillir des événements ponctuels.</p>
--	---

	<p>Dans cette perspective, la ville de Vaires-sur-Marne a convenu de nous céder le terrain pour la construction de ce siège. Ce terrain est situé à l'entrée du site olympique et paralympique. Sa superficie est de 3000 m<sup>2</sup>. Le projet de siège a commencé avec l'architecte mais nécessite de rester prudent sur la dimension de construction en fonction des aides trouvées et de notre capacité de financement. Afin d'adapter le périmètre du projet à nos besoins et nos moyens financiers, le programme devra prévoir et intégrer les possibilités d'extensions sur des phases ultérieures.</p>
4. Préparation de l'AG	Un point sur le déroulement de l'Assemblée Générale a été effectué.

<b>INFORMATION du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. Convention Pagaie Blanche	<p><u>Chiffres au 25 mars 2019 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 244 Clubs dans la liste pour avoir déjà fait une demande entre 2017 et 2019,</li> <li>• 165 conventions demandées par les structures en 2019,</li> <li>• 87 signées par les parties.</li> </ul> <p>Une analyse plus fine devra nous permettre de comprendre les raisons qui poussent certaines structures à ne pas redemander une Convention « Pagaie Blanche ».</p>
2. Label Ecole Française de Canoë Kayak	<p><u>Chiffres au 25 mars 2019 :</u> 101 EFCK validées sans mention 47 EFCK validées avec mention La fin des demandes est fixée au 31 mars 2019</p>
3. Point Adhésion Structure	<p><u>Chiffres au 25 mars 2019 :</u> 5 structures adhérentes par rapport à la saison précédente,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 657 clubs affiliés,</li> <li>• 27 Membres agréés.</li> </ul>
4. Point Pagaies Couleurs	<p>Dans le cadre de la décision de rénover le dispositif Pagaies Couleurs pour qu'il s'intègre pleinement dans le projet fédéral afin de fédérer tous les pratiquants, toutes les pratiques et toutes les structures, le travail a démarré avec les principales étapes suivantes, sous la coordination de Nicolas PARGUEL pour la production des référentiels et de Benoît LEHUEDE pour l'opérationnalisation (communication, informatique, règlementaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 17 mars : présentation du nouveau schéma et échange avec la Commission Sportive,</li> <li>- 20 et 21 mars : groupe de travail n°1 d'experts disciplinaires</li> <li>- Avril et mai : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Groupes de travail animés par les experts dont la mission est de piloter l'écriture des nouveaux référentiels des Pagaies Couleurs,</li> <li>○ Plan de communication spécifique,</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Analyse des évolutions informatiques nécessaires.</li><li>- Fin mai : groupe de travail n°2 d'experts disciplinaires pour finaliser les référentiels et harmoniser les niveaux,</li><li>- Eté 2019 : expérimentation en priorité des niveaux Pagaies Blanches à Pagaies Vertes dans les disciplines de loisirs (raft, SUP, kayak de mer, randonnée, prioritairement).</li></ul>
--	---

Fin du BEX à 22 h 55

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

